



WILDAF Newsletter

« AGIR POUR LES DROITS DE LA FEMME ET DE LA FILLE EN AFRIQUE »

N°93 Janvier 2023



AUSSI DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WEB :
WWW.WILDAF-AO.ORG

VOUS ETES MEMBRE DU RESEAU WILDAF-AFRIQUE DE L'OUEST ET DESIREZ FAIRE CONNAITRE VOTRE ASSOCIATION, VOS ACTIVITES, VOS REALISATIONS ? OU TOUT SIMPLEMENT SOUHAITEZ-VOUS PARTAGER UNE INFORMATION ?

FAITES-NOUS PARVENIR VOTRE TEXTE (COURT OU LONG, PEU IMPORTE ; C'EST LE CONTENU QUI COMPTE !) PAR COURRIEL. **LA DATE LIMITE DE DEPOT DES TEXTES POUR LA PROCHAINE PARUTION EST LE :**
1^{ER} Avril 2023

QUI LIT NOTRE NEWSLETTER ?

LE WILDAF -AFRIQUE DE L'OUEST NEWSLETTER EST DESTINE AUX MEMBRES DU WILDAF- AO DES QUINZE PAYS DU RESEAU, A NOS PARTENAIRES EN AFRIQUE, EN EUROPE ET EN AMERIQUE ET A TOUS LES DEFENSEURS (ES) DES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES EN AFRIQUE.

POUR TOUTE INFORMATION N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER :

07 B.P. 7755 LOMÉ - TOGO

TÉL: (228) 22 61-26-79

CEL: (228) 92 47 90 00

EMAIL :

wildaf@cafe.tg

wildaf@wildaf-ao.org

WILDAF-AO: Un réseau de plus de 500 organisations membres dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest. Benin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Mali, Niger, Nigeria Sénégal, Togo (réseaux nationaux), Sierra Leone, Mauritanie, Gambie, Cap vert (Points focaux)

WILDAF-AO

Women in Law and Development in Africa

Bulletin Trimestriel

SOMMAIRE

Editorial	3
Genre et investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire pour relever le défi Faim Zéro : Renforcer les députés sur le genre pour relever le défi faim zéro au Bénin	5
16 jours de campagne au WiLDAF-AO.....	8
2022 : Un retour en images.....	17

WILDAF AFRIQUE DE L'OUEST

Newsletter

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON (Coordinatrice)
Nicole DAGAWA (Assistante Communication)

Toute reproduction, à but non commercial, des informations
rédigées par WILDAF- Afrique de l'Ouest est autorisée, à condition
que WILDAF-Afrique de l'Ouest soit mentionnée comme source
pour toutes contributions dont il est auteur.

Pour tous renseignements, contactez WILDAF-AO :

Tel: (228) 22 61-26-79

Cel: (228) 92 47 90 00

Email :

wildaf@cafe.tg

wildaf@wildaf-ao.org

Publiée avec l'appui financier des partenaires de WiLDAF-AO

Cap sur 2023 !

L'équipe WILDAF-AO vous souhaite une année prospère, pleine de joie, de bonheur et de sérénité pour de nouvelles réalisations ...

Que retenir de 2022 ?

Un flash-back de 2022 indique une pléthore de crises : conflits et ses effets négatifs tels que les déplacements forcés..., crises financière, économique, sanitaire et climatique, insécurité alimentaire, augmentation de la pauvreté, crise du carburant, situations d'urgence, exposant du coup les femmes et les filles à plus de violation de leurs droits et de précarité avec pour conséquence un recul au niveau de l'égalité des sexes.

Focalisé sur les effets négatifs de ces crises, bon nombre de personnes n'ont peut-être pas remarqué les progrès qui ont pourtant été accomplis dans l'avancement des droits, l'équité et la justice dans le monde pour les femmes comme pour les hommes. Malgré le lot de crises en 2022, dont ont le plus souffert les populations les plus pauvres et les plus marginalisées spécialement les femmes et les filles, on peut se réjouir de quelques progrès. Ce sont entre autres :

▪ La tendance au renforcement des droits reproductifs.

De plus en plus de pays adoptent des lois assurant et protégeant les droits et la santé reproductive. Selon « L'UNFPA, sur 153 pays enquêtés, (soit près de 90 % de la population mondiale), 76 % d'entre eux ont désormais des lois qui défendent les droits en matière de santé sexuelle et reproductive.

[-un nouveau rapport de la Commission de haut niveau sur la CIPD25](#) (Conférence Internationale sur la population et le Développement) publié en novembre 2022, exhorte militant·e·s et responsables politiques à combattre « les formes croisées d'oppression qui entravent la justice en matière de sexualité et de procréation » et à reconnaître et soutenir « le leadership et le pouvoir des groupes les plus exclus, en particulier les femmes et les filles marginalisées, et soutenir les efforts menés par les femmes et leurs communautés ».

• Un pas vers la justice :

On note aujourd'hui l'application grandissante de cadres juridiques aux problèmes mondiaux les plus sérieux, pour réparer des torts historiques, pour attirer l'attention sur les systèmes d'oppression multiples, et pour faire une priorité des personnes laissées pour compte.

Comme exemple, on peut citer [l'accord historique](#) de la conférence COP27 en novembre, qui établit la création d'un fonds « pertes et préjudices » pour les pays vulnérables, reconnaissant ainsi leur exposition plus forte au changement climatique, une catastrophe à laquelle ils n'ont que très peu contribué. C'est une bonne nouvelle pour les femmes et les filles africaines qui subissent plus que les hommes l'impact des changements climatiques

-L'ouverture le mercredi 28 septembre 2022, du procès du [massacre du 28 septembre 2009 en guinée](#), 13 ans après les faits au cours desquels les abus sexuels ont été commis sur 109 femmes. L'ouverture de ce procès constitue une lueur d'espoir pour les nombreuses victimes qui attendent depuis 13 ans.

▪ La violence sexuelle en temps de conflit est ouvertement condamnée

La résolution du 26 août 2022 portant sur **la Coopération internationale pour l'accès des personnes rescapées de violences sexuelles à la justice, aux voies de recours et à l'assistance** : trois grands défenseurs de la santé et des droits des femmes – Très Hon. Helen Clark, présidente du conseil d'administration de et ancienne première ministre de Nouvelle-Zélande, Michelle Bachelet, Haute-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et ancienne présidente du Chili, et S.E. José Manuel Albares, ministre espagnol des Affaires étrangères – appellent à une action multilatérale urgente pour lutter contre ce qu'ils décrivent comme un « fléau » de viols ou d'autres abus physiques ou mentaux violents, visant les femmes, les enfants et les adolescents vulnérables, en particulier ceux qui vivent dans des contextes humanitaires. Les survivantes savent que la violence sexuelle généralisée en temps de conflit n'est pas normale ([#ThisIsNotNormal](#)). Il est grand temps que le monde veille à son élimination.

▪ L'appel des femmes à la sécurité dans les espaces virtuels.

-Plus d'une sur 10 a déjà été témoin de violence facilitée par la technologie telle que le cyberharcèlement ou le partage non consenti de photo intimes (que l'on appelle aussi « revenge porn »). En 2022 nombre de ces femmes et de ces filles se sont élevées pour dire que cela avait assez duré.

- [la campagne bodyright de l'UNFPA \(qui a été récompensée\)](#) appelle à mieux protéger les femmes, les filles et les membres des communautés marginalisées contre les violences en ligne. Plus de 30 000 personnes ont signé [la pétition de l'UNFPA](#) demandant aux responsables politiques et aux entreprises technologiques de reconnaître la violence numérique lorsqu'elle se produit et d'y mettre fin.

▪ La santé mentale, une priorité mondiale.

Il s'agit d'attirer l'attention sur l'importance des soins de santé mentale et d'élargir l'accès aux services de santé. Aux quatre coins du monde, [la santé mentale](#) semble en crise. Entre niveaux élevés [d'anxiété](#) et de dépression signalés pendant la pandémie, et stress post-traumatique pour les personnes [enlées dans les conflits](#) et les [urgences climatiques](#), les jeunes et les femmes sont les plus affecté(es) par les traumatismes psychologiques, qu'il s'agisse d'avoir survécu à la [violence basée sur le genre](#), d'avoir été marié-e de force [étant enfant](#), d'avoir enduré des mutilations génitales féminines, des fistules obstétricales, des [grossesses non intentionnelles](#) ou des [violences en ligne](#), les femmes prises pour cible parce qu'elles ont [pris la parole](#) ou ont une carrière, et les millions de personnes discriminées pour leur lieu de naissance ou leur situation de [handicap](#). Le monde entier est témoin d'une augmentation inquiétante des problèmes de santé mentale.

▪ La menstruation est reconnue comme une question de droits de la personne.

La précarité menstruelle est une question de droits humains très répandue et pourtant souvent stigmatisée. D'énormes progrès ont été accomplis ces dix dernières années dans la mise en lumière de la menstruation non seulement comme question de santé, d'hygiène et de dignité, mais aussi [d'égalité des genres et de droits de la personne](#). Les militant-e-s ont [changé les mentalités sur la menstruation à tous les niveaux](#), y compris aux Nations Unies, où le Conseil des droits de l'Homme a adopté une résolution faisant de la stigmatisation, de la honte et de l'exclusion liées aux règles des atteintes aux droits de la personne. Les responsables politiques nationaux se saisissent également de cette question. Certains pays ont adopté des lois [rendant les produits d'hygiène menstruelle gratuits](#). Beaucoup d'autres prennent en compte la charge financière inégale que représentent ces produits et soulignent la nécessité pour les lieux de travail et les écoles de s'adapter aux personnes menstruées.

▪ La grande famille de l'humanité a atteint 8 milliards d'individus.

Le 15 novembre 2022, la population mondiale a atteint son plus haut niveau : 8 milliards d'individus. Ce seuil historique est le reflet d'un monde où plus de femmes survivent à l'accouchement, plus d'enfants survivent à la petite enfance, et plus de personnes vivent plus longtemps et en meilleure santé. « C'est la preuve de décennies de progrès dans la santé publique et la réduction de la pauvreté, et c'est l'histoire de systèmes de santé plus résilients et plus efficaces », a déclaré le Dr Kanem dans son discours à l'occasion de la [Journée des 8 milliards](#).

Ces quelques avancées, prouvent que le monde et l'Afrique a terminé 2022 avec plus d'espoir que de chagrin pour les droits des femmes et des filles. En 2022, il y a eu des progrès, aussi minimes soient-ils.

Alors que nous sommes en 2023, célébrons la nouvelle année avec des attentes élevées, et avec un engagement encore renforcé envers les droits de la personne et le bien-être de toutes et tous.

En 2023, soyons plus déterminées/és à continuer sur notre lancée et à tenir nos engagements pour les droits humains en général mais plus particulièrement pour les femmes et les filles du monde ;

En 2023, travaillons ensemble pour faire en sorte que les droits des femmes soient respectés, que leur libre arbitre soit respecté, que leur leadership soit garanti, que leurs besoins soient satisfaits en temps de crise et que leurs vies soient toujours exemptes de violence ;

En 2023, assurons que les acquis de 2022 surtout pour les femmes ne reculent pas mais plutôt qu'elles accroissent pour un monde plus équitable pour les deux sexes.

Le WILDAF présente ses vœux de bonheur, de santé et de réussite pour vous et vos proches. Que l'année 2023 soit la meilleure de toute, riche en beaux projets professionnels et familiaux.

Le WILDAF profite de ces vœux pour remercier sincèrement et chaleureusement ses partenaires pour leur la fidélité et pour leur soutien indéfectible tout au long de 2022. Ces dernières années ont été sans aucun doute, parmi les plus difficiles de l'histoire du réseau. Toutefois, grâce à vous nos partenaires et à votre confiance, nous grandissons chaque jour un peu plus. Vous nous avez permis de ne rien lâcher et ensemble nous avons surmonté nos difficultés. Un immense MERCI.

2023 sera une étape essentielle dans le redressement de nos activités.

Le WILDAF-AO salue aussi tout le travail accompli en 2022 par les activistes du monde et d'Afrique.

Pour ce premier Numéro de 2023, nous vous proposons les articles relatifs aux activités qui ont meublé les derniers mois au WILDAF portant sur des sujets tels que le renforcement des capacités des parlementaires au Bénin, les activités des 16 jours de campagne contre les violences faites aux femmes et aux filles. Nous avons également sélectionné pour vous quelques images pour faire une rétrospective des activités du réseau en 2022.

Bonne lecture !

Genre et investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire pour relever le défi Faim Zéro

Renforcer les députés sur le genre pour relever le défi faim zéro au Bénin



Dans le cadre d'un appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) au parlement du Bénin, s'est tenu du 13 au 16 décembre 2022 à l'hôtel Bel Azur à Grand Popo, le forum parlementaire pour le renforcement des capacités et le dialogue politique portant sur le Genre et investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire pour relever le défi Faim Zéro au Bénin.

Ledit forum a été organisé le Women in Law and Development in Africa -Afrique de l'Ouest (WILDAF-AO), en partenariat avec la FAO et l'Assemblée Nationale béninoise. Il s'inscrit dans le cadre des activités du Réseau des Parlementaires de la CEDEAO pour le genre et les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, lancé à Abuja au Nigeria en décembre 2018 avec le soutien de la FAO, de l'Institut International pour le Développement Durable (IISD), de OXFAM et du WILDAF.

Au Bénin, malgré l'adoption par le gouvernement d'une Politique Nationale de Promotion du genre, avec un plan d'actions multisectoriel qui vise globalement à atteindre en 2025, l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes en vue d'un développement humain durable, la pratique montre encore des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes dans les domaines d'accès limité aux ressources productives telles que la terre, les intrants agricoles améliorés, les finances, et les technologies, le faible niveau d'éducation/formation, la faible participation aux instances décisionnelles et la méconnaissance des femmes de leurs droits. Ces inégalités empêchent les femmes béninoises de réaliser les investissements nécessaires pour accroître leur productivité.

C'est dans ce contexte que s'est ouvert le 13 Décembre 2022, le forum parlementaire. Il visait à accroître les capacités des parlementaires béninois à s'engager dans l'élaboration des législations et des politiques qui contribuent à l'égalité des hommes et des femmes, et à l'autonomisation des femmes dans le secteur agricole, rural et familial en vue d'accélérer les progrès vers les objectifs de la Faim zéro et du développement durable. Il s'agissait également de faciliter l'émergence d'un réseau national des parlementaires pour l'égalité du genre, les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire au Bénin. Ledit forum a regroupé soixante-cinq (65) personnes provenant du Parlement, des ministères sectoriels, de la Société civile et d'organisations paysannes.

Quatre allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture des travaux du forum.



Dans son mot d'ouverture, M. **Isaïas ANGUE OBAMA**, représentant de la FAO au Bénin (à droite), a rappelé que le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre son objectif d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici à 2030, comme le stipule l'Objectif de Développement Durable (ODD) sur la faim zéro.

Selon les estimations, en 2021, 828 millions de personnes ont souffert de la faim dans le monde, soit 9,8% de la population mondiale, avec une augmentation de 46 millions depuis 2020 et de 150 millions après l'apparition de la pandémie de COVID-19. L'écart entre les genres en matière d'insécurité alimentaire a également continué à se creuser en 2021 avec 31,9% des femmes dans le monde qui étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère, contre 27,6 % des hommes, avec un écart de plus de 4 %, contre 3 en 2020.

Selon le représentant de la FAO au Bénin, le forum était une occasion pour croiser les expériences et voir le rôle des parlementaires dans la réduction de l'inégalité genre dans le secteur agroalimentaire.

Genre et investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire pour relever le défi Faim Zéro



M. **Salvator Niyonzima**, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Bénin est allé dans le sens du représentants de la FAO et a rappelé que les chocs climatiques, les conflits et l'insécurité, les crises économiques (liés à l'inflation et à la dépréciation de la monnaie dans certains pays) et la recrudescence du criquet pèlerin, la COVID 19 et la guerre en Ukraine ont anéanti les efforts engrangés en 15 ans plaçant la plupart des régions d'Afrique dans une situation d'insécurité alimentaire et de malnutrition.

Au vu de ce tableau alarmant, pour relever le défi « Faim Zéro » au Bénin, des solutions audacieuses et efficaces doivent être trouvées notamment la réduction des inégalités de genre dans le secteur agroalimentaire. Pour cela, les parlementaires ont leur partition à jouer et peuvent compter sur la FAO ainsi que le Système des Nations Unies, a-t-il rassuré. Il a également exhorté les parlementaires à saisir l'opportunité qu'offre le prochain Sommet mondial sur les Systèmes Alimentaires en 2023 pour apporter une réponse genre à la faim. Ce sera a-t-il indiqué, une opportunité pour prioriser des stratégies gagnantes dans la réduction des disparités de genre, avec l'appui du Système des Nations Unies.



Le troisième intervenant, M. **Gaston DOS-SOUHOU** Ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche a quant à lui souhaité l'accompagnement des parlementaires pour l'atteinte des objectifs notamment Faim Zéro.

Il insisté pour la mise place d'une feuille de route pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes dans le secteur agroalimentaire.



L'honorable **Nazaire SADO**, deuxième questeur de l'Assemblée Nationale, a ouvert les travaux du forum en saluant la tenue de celui-ci. Selon lui; malgré l'adoption par le Parlement de la loi n°2022-14 portant orientation agricole, sécurité alimentaire et nutritionnelle en République du Bénin, et du rôle clé des femmes dans les systèmes alimentaires, elles demeurent pauvres et plus démunies dans les zones rurales car elles sont moins préparées à faire face aux chocs économiques, aux crises et aléas climatiques. Plus de 928 millions de femmes n'ont pas assez à manger et l'écart entre les sexes en matière d'insécurité alimentaire s'est accru. Il est donc essentiel de combler l'écart entre les sexes dans les systèmes agricoles et alimentaires pour éradiquer la faim, la malnutrition et la pauvreté. C'est un raccourci très intelligent pour atteindre l'ODD 2 sur la Faim Zéro at-il affirmé.

Les communications qui ont suivi la cérémonie d'ouverture, ont successivement présenté le Réseau des Parlementaires de la CEDEAO pour le Genre et les Investissements dans l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire, les concepts clés liées aux questions de genre et d'autonomisation des femmes dans les systèmes agroalimentaires, les réflexions sur l'importance du genre pour la sécurité alimentaire et la nutrition et le rôle des parlementaires à travers leurs diverses fonctions (législative, budgétaire, contrôle et gouvernance locale), la situation des femmes et égalité du genre au Bénin et le contexte national : analyse de genre (problématique, politique et contexte institutionnel), l'analyse genre approfondie de la législation et l'identification des points d'entrée genre stratégiques, l'alliances nécessaires pour la prise en compte effective du genre en articulation avec la politique nationale genre, le Plan national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire (PNIASAN) et les engagements liés au suivi du Sommet Mondial sur les Systèmes Alimentaires,

Genre et investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire pour relever le défi Faim Zéro

l'intégration du genre dans la formulation, la budgétisation et le suivi du PNIASAN, droits fonciers des femmes au Bénin, et la promotion des chaînes de valeur sensibles au genre .



A l'issue des travaux, des recommandations ci-après ont été formulées à l'attention de l'Assemblée Nationale et des partenaires de l'Assemblée Nationale.

A l'attention de l'Assemblée Nationale ; il a été demandé de :

- Procéder à la mise en place d'une section nationale du Réseau des parlementaires de la CEDEAO pour l'égalité de genre et les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
- Établir des liens avec les autres réseaux nationaux des parlementaires pour l'égalité de genre et les investissements dans l'agriculture ;
- S'approprier les textes législatifs, les politiques, plans et programmes concernant l'égalité de genre et les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire;
- Faire un plaidoyer auprès des Partenaires techniques, financiers (PTA) et scientifiques, pour soutenir les activités du Réseau;
- Poursuivre le renforcement de capacité des membres du réseau des parlementaires de la CEDEAO pour l'égalité de genre et les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire;
- Renforcer le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale sur la promotion du genre dans les projets et programmes "défi faim zéro" au Bénin.

A l'attention des partenaires (ministères, ONG, chercheurs)

- Poursuivre les actions de renforcement de capacités des différents acteurs et actrices dans le domaine du genre ;
- Vulgariser les outils développés pour prendre en compte le genre dans la formulation, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes, projets et investissements ;
-



- Poursuivre le renforcement de capacité des femmes, des hommes et de toutes les couches de la population pour une meilleure connaissance des droits des femmes, de leur rôle déterminant dans la sécurité alimentaire et la nutrition;
- Appuyer davantage les femmes à se mettre en groupe pour faciliter l'accès aux ressources.



La fin de la session a été sanctionnée par la mise en place d'une section nationale du Réseau parlementaire pour le **Genre et les Investissements dans l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire** au niveau de l'Assemblée Nationale du Bénin.

Le réseau mis en place va interagir avec le Gouvernement pour renforcer les cadres juridiques existants en vue d'un meilleur accès à la terre, afin de dynamiser la productivité, de combler les disparités et d'impulser des réformes qui renforcent l'autonomie des femmes et des hommes dans le secteur agroalimentaire au Bénin

Les parlementaires ont également adopté une feuille de route composé de 10 actions à mener dans le future pour éliminer les barrières spécifiques liées au genre dans l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**Service communication
WiLDAF-AO**

16 jours de campagne au WiLDAF-AO

Parce que les droits des femmes sont des droits de l'homme, soutenons l'égalité et la dignité de chaque femme pour un monde plus sûr, plus égalitaire et meilleur pour toutes et tous



Comme chaque année, le réseau WiLDAF s'est joint en 2022 au reste du monde pour scander au côté de nombreuses activistes: « Tous Unis ! L'Activisme pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ! » qui est le thème retenu par la campagne « Tous UNIS ! » pour la 31^{ème} Edition des **16 jours de campagne contre les violences basées sur le genre**.

La violence à l'égard des femmes et des filles demeure la violation des droits humains la plus répandue et la plus étendue dans le monde ; on estime qu'elle touche 1 femme sur 3. Un chiffre qui est resté principalement inchangé ces dix dernières années. Les estimations mondiales les plus récentes montrent qu'en moyenne, plus de 5 femmes ou filles sont tuées toutes les heures par une personne de leur propre famille.

-En **2021**, près d'une (1) femme sur cinq, âgée de 20 à 24 ans était mariée avant d'avoir 18 ans.

-Moins de 40 % des femmes survivantes de violence sollicitent une aide sous une forme quelconque.

-Sur l'ensemble des femmes et des filles tuées intentionnellement l'année dernière, environ 56% l'ont été par un conjoint intime ou un autre membre de leur famille (45.000 sur 81.000) (rapport d'ONU Femmes et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)).

En Afrique de l'Ouest, selon les estimations de l'OMS, 40% de femmes ont été victimes de violence en 2018. La prévalence des mariages d'enfants est la plus élevée en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, où 14 % des filles âgées de 20 à 24 ans sont mariées avant l'âge de 15 ans, et 41 % avant l'âge de 18 ans (La condition des femmes africaines. (Rapport régional. Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest : CEDEAO juillet 2020, sous la coordination de IPPFAR). Selon le même rapport, les mutilations génitales féminines sont concentrées dans 27 pays africains.

Les pays ayant les taux de prévalence les plus élevés en Afrique de l'Ouest sont la Guinée (97 %), le Mali, et la Sierra Leone (>80%). l'impact de la pandémie de COVID-19, a augmenté les facteurs de risque des violences faites aux femmes.

Ces divers chiffres sont un rappel de l'étendue du phénomène et de la gravité de la situation, accentuée par la pandémie de la COVID-19. Le phénomène s'est accrue avec la confluence des crises dues au changement climatique, aux conflits mondiaux et à l'instabilité économique. Eliminer les violences basées sur le genre est donc un impératif pour parer aux lourdes conséquences sur les victimes elles-mêmes et sur leur communauté.

Le thème 2022 de la campagne « **Tous Unis** », convie par conséquent toutes les personnes, à assumer leur rôle dans l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles, à afficher leur soutien et leur solidarité envers les activistes en faveur des droits des femmes et à contrer le recul des droits des femmes.

PARCE QUE LES DROITS DES FEMMES SONT DES DROITS DE L'HOMME, SOUTENONS L'ÉGALITÉ ET LA DIGNITÉ DE CHAQUE FEMME POUR UN MONDE PLUS SÛR, PLUS ÉGALITAIRE ET MEILLEUR POUR TOUTES ET TOUS

Thème: Tous unis ! L'activisme pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles

- **Plus d'1 fille sur 3 subit des violences sexistes au cours de sa vie.**
- **En 2021, près d'1 sur 5 âgée de 20 à 24 ans était mariée avant d'avoir 18 ans.**
- **Moins de 40 % des femmes qui subissent des violences cherchent à obtenir une aide quelconque.**



C'est dans ce contexte que le 25 novembre 2022, à l'instar des activistes du monde entier, le WiLDAF a mené diverses actions pour amener hommes, femmes, jeunes des deux sexes, autorités traditionnelles et religieuses, à devenir activistes pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. Ces activités sont relatives à la sensibilisation des adolescents/(es) sur le phénomène et ses impacts sur les victimes, à la manifestation de solidarité du réseau WiLDAF-AO avec les 109 victimes de violences sexuelles du 28 septembre 2009 en Guinée ainsi qu' au plaidoyer du réseau pour la mise à l'échelle de l'outil CAJUD afin d'équiper les centres d'aide juridique dudit outil.

Sensibiliser les adolescents (es) sur les violences basées sur le genre et ses impacts sur les victimes



Le 29 novembre 2022, le WILDAF-AO a lancé les activités de la campagne des 16 jours avec la sensibilisation des élèves de l'école ville 1 à Tsévié sur les violences faites aux femmes et aux filles, l'importance des droits sexuels et reproductifs des adolescents (es), l'éducation sexuelle des jeunes pour prévenir les grossesses précoces, l'utilisation de l'outil CAJUD pour permettre aux victimes de violences d'accéder à une assistance juridique ainsi que l'utilisation du Protocole de prise en charge holistique des survivantes de violences sexuelles et sexistes et des victimes de grossesses précoces élaboré par le WILDAF et ses partenaires.



L'évènement a connu la participation des partenaires de la Société civile parmi lesquels le WILDAF-Togo, le Groupe de réflexion et d'action Femme, Démocratie et Développement, (GF2D), l'Association Togolaise pour le Bien-Etre Familial (ATBEF), le West Africa Network for Peacebuilding (WANEP-Togo), l'ONG FAMME, la COLOMBE, ALAFIA, Girls Motion, Filles Debout, l'Agence Nationale du Volontariat au Togo (ANVT), Carrefour International (partenaire financier), des enseignants et 98 élèves qui ont montré un intérêt face à la question. A la fin de la session les enseignants ont exhorté les organisateurs à plus d'activités de ce genre pour amener les élèves et même les enseignants à s'impliquer dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et ces conséquences sur celles-ci.

Des images de la rencontre



Solidarité avec les femmes de Guinée, les
Féministes africaines demandent justice pour les
 survivantes de violences sexuelles en Guinée :

l'impunité ne prévaudra pas



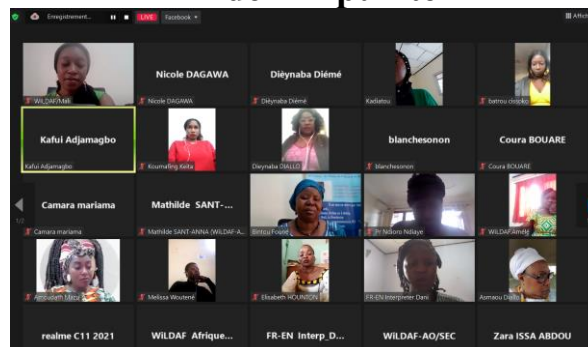
Le 16 Décembre 2023, en solidarité avec les femmes de Guinée, les Féministes africaines ont demandé justice pour les survivantes de violences sexuelles du massacre du 28 septembre 2009 en Guinée au cours d'une rencontre virtuelle organisé par le WiLDAF-AO.

Le 28 septembre 2022, a démarré le procès des exactions commises en Guinée au cours des événements du 28 septembre 2009. Au cours de cet événement, 109 femmes participant aux manifestations contre le pouvoir en place, avaient été violées par les militaires.

Les 16 jours de campagne se déroulant dans le contexte particulier de ce procès, le WiLDAF-AO a saisi l'opportunité de la campagne pour organiser un webinaire dans la cadre de son plaidoyer régional. Le réseau a invité les femmes, les acteurs et cibles préoccupés par la justice et les droits des femmes, à manifester leur désapprobation face à ces actes abjects de violence sexuelle utilisés comme armes en tant de conflit, et à demander que justice soit effectivement rendue aux survivantes à travers le procès. Pour les 39 participants(es) parmi lesquels on notait la présence de **Mme Janet Sallah Njie**, Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique, il est temps de prévenir à l'avenir les cas de violences et les gouvernements doivent agir et être redevable de ces violences qui détruisent les sociétés.

A cet effet, une déclaration des femmes intitulée « **Les féministes Africaines, en solidarité avec les survivantes de viols en Guinée exigent la fin de l'impunité** » a été diffusée sur les réseaux sociaux. En voici la teneur

**Les féministes Africaines, en solidarité avec
les survivantes de viols en Guinée exigent la
fin de l'impunité**



Nous participant.e.s au webinaire organisé ce 5 décembre 2022 par le WiLDAF-AO, sur le thème « **Solidarité avec les femmes de Guinée : les féministes africaines demandent justice pour les survivantes de violence sexuelle en Guinée** » ;

Après avoir écouté les interventions de la Présidente de l'association des victimes et parents des victimes des événements du 28 septembre 2009 en Guinée, Madame Diallo Asmaou et de Maître Halimatou Camara sur :

- Le contexte des exactions contre les citoyens Guinéens le 28 septembre 2009 et des violences sexuelles exercées à l'occasion, à l'égard de 109 femmes qui ont été violées ;
- Le procès en cours et ses défis, notamment les difficultés liées à la reconnaissance des auteurs de ce crime de masse, la preuve des violences subies par les femmes en particulier les difficultés pour satisfaire à l'exigence de production de certificats médicaux par les victimes ;
- L'impunité systémique qui caractérise la Guinée et la plupart des pays de la sous-région ;

Se félicitant de la présence de **Madame Janet Sallah Njie**, membre de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique qui, dans son intervention a tenu à exprimer sa solidarité avec les survivantes des viols commis en Guinée en septembre 2009 ;

Rassurés par l'engagement de la Rapporteuse spéciale à combattre les violences sexuelles en temps de conflit qui ne sont qu'une irruption de la violence ambiante à l'égard des femmes et des filles en temps normal, à œuvrer à la domestication et à l'application du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes en Afrique ainsi qu'à la redevabilité des Etats ;

1. Félicitons les survivantes de violences sexuelles en Guinée pour leur courage et leur combat au sein de l'**AVIPA (Association des Victimes Parents et Amis)** pour obtenir réparation ;
2. Nous réjouissons de ce que grâce à leurs actions, les violences qu'elles ont connues font l'objet du procès en cours en Guinée depuis le 28 septembre 2022 et exigeons la fin de l'impunité des violences dans ce pays, partout en Afrique de l'Ouest et sur le continent ;
3. Exprimons notre solidarité avec les survivantes et l'ensemble des femmes guinéennes qui soutiennent leur combat ;
4. Nous engageons à manifester cette solidarité en participant activement à une campagne digitale pour sensibiliser le monde entier à la situation des survivantes et à la nécessité de leur rendre justice et à faire le suivi du dossier des viols des femmes guinéennes jusqu'à ce que justice leur soit faite ;
5. Encourageons les autorités politiques Guinéennes redevables des droits humains de leurs citoyens, d'assurer que suite au procès, un programme de réparation et d'accompagnement des survivantes, soit effectivement mis en œuvre en réponse au souhait des membres de l'AVIPA et des femmes survivantes en particulier.

Ayant été informées au cours du même webinaire, des actes de violence à l'encontre de Amy Ndiaye, parlementaire sénégalaise, par deux parlementaires hommes en pleine séance de l'Assemblée Nationale, exprimons notre indignation suite à un tel acte, illustrant les violences exercées sur les femmes en politique et demandons que des mesures soient prises afin que les auteurs ne restent pas impunis.

Les participant.e.s

Publié le 07 décembre 2022.

Outre la déclaration des **féministes Africaines**, Mme **Janet Ramatoulie Sallah-Njie**, Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique et invité d'honneur à la rencontre, a adressé un message de solidarité aux femmes de Guinée, en particulier aux survivantes de la violence sexuelle commises lors du massacre du stade en septembre 2009 : « **Nous devons envoyer le message fort : l'impunité ne prévaudra pas** » a-t-elle affirmé

Nous partageons avec nos lecteurs son message de solidarité.

Déclaration de solidarité

Par:

Honorable Commissaire Janet Ramatoulie Sallah- Njie, Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes en Afrique, Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.



Permettez-moi d'exprimer ma gratitude au Women in Law and Development in Africa- Afrique de l'ouest (WiLDAF-AO) pour l'organisation de cet événement et l'invitation adressée à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples par le biais du mécanisme de la Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique, afin de transmettre un message de solidarité aux femmes de Guinée, en particulier aux survivantes de la violence sexuelle commise lors du fameux massacre du stade en septembre 2009. Au cours de ce rassemblement, 109 femmes participant aux manifestations contre le gouvernement ont été violées par les forces militaires et de sécurité en Guinée. Ce forum de solidarité arrive à point nommé, puisqu'il se déroule dans le cadre des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre. Tout en saluant cet élan de solidarité, nous devons également noter, le cœur lourd, que le procès des auteurs ne s'est ouvert que le 28 septembre 2022, plus de 13 ans après que les actes odieux et vicieux aient été commis.

Alors que nous prenons acte de cet interrègne indûment long, Amnesty International, dans son rapport sur la situation en Guinée, a confirmé que **"les victimes de violences sexuelles en Guinée sont confrontées à la stigmatisation sociale, au manque de soins médicaux accessibles et à de sérieux obstacles à la justice"**. Le rapport demande donc que **"la honte change de camp et que les droits et la justice soient garantis aux victimes de violences sexuelles en Guinée"**.

Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Protocole de Maputo), dont est chargé le Mécanisme de la Rapporteuse Spéciale sur les Droits de la Femme en Afrique, exige des États parties qu'ils prennent des mesures pour garantir la protection des femmes contre la violence sexuelle et ses conséquences. La Commission africaine s'est également inquiétée de l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre à travers plusieurs initiatives, notamment élaboration de résolutions, la dernière en date étant la résolution CADHP/Res. 492(LXIX) 2021 sur la violence contre les femmes pendant les conflits armés en Afrique.

Cette résolution, entre autres, donne mandat aux États parties de ratifier et d'intégrer dans leur législation nationale, le Protocole de Maputo et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif, ainsi que d'en assurer la mise en œuvre effective et le suivi au niveau national.

En outre, la Commission africaine a mené par le passé une étude pour mesurer l'impact des conflits armés sur les droits des femmes et des enfants en Afrique. Cette étude a renforcé le fait que pour prévenir la violence sexuelle dans les conflits, nous devons envoyer un message fort selon lequel **l'impunité ne prévaudra pas**.

En même temps, nous devons continuer à faire campagne en temps de paix pour contester et confronter les cultures et les traditions néfastes et pour éduquer les garçons et les hommes, ainsi que les femmes qui ont tendance à être les gardiennes de certaines de ces cultures néfastes. Si les hommes ne disent pas non, nous ne pourrions pas mettre fin au cercle de la violence sexuelle. Nous avons besoin d'hommes qui s'engagent à lutter avec nous, à ne pas détourner le regard lorsque des atrocités sont commises et à s'engager à éduquer les garçons et les autres hommes.

En tant que Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes en Afrique, je me sens obligée de me lever ici aujourd'hui pour délivrer ce message de solidarité en raison de l'engagement de la Commission à œuvrer pour mettre fin à toutes les formes de violence sexuelle à l'encontre des femmes, en particulier celles qui se produisent en période de conflit. Aussi, parce que la Commission reste profondément préoccupée par le fait que de multiples formes de violations des droits de l'homme continuent de se produire dans le contexte des crises et des conflits, en particulier le viol, l'esclavage sexuel, les mutilations sexuelles des femmes, entre autres.

Les auteurs de ces actes ne sont guère tenus pour responsables de leurs actes. Au lieu de cela, les survivants portent le fardeau de la stigmatisation et du traumatisme tout au long de leur vie, et sont souvent doublement brutalisés par des normes sociales néfastes et le blâme des victimes.

En ce jour, en ma qualité de Rapporteuse Spéciale sur les droits des femmes en Afrique, je suis solidaire des survivantes et je m'engage à soutenir les plus vulnérables, c'est-à-dire les femmes et les filles alors qu'elles luttent pour vivre dans la dignité et la paix au milieu des conflits. Il s'agit notamment d'accroître le soutien aux victimes et aux femmes et filles déplacées qui sont vulnérables à l'exploitation sexuelle, ainsi qu'à celles issues de zones marginalisées, éloignées/ reculées et rurales où les systèmes de justice et de protection sont faibles.

Je suis totalement solidaire de nos sœurs guinéennes, et je demande et exige que justice soit rendue à toutes les victimes et survivantes de VBG pendant la crise de Guinée !

Être solidaire avec ces survivantes signifie

- Renforcer les systèmes judiciaires nationaux et les capacités en matière d'État de droit afin que les auteurs de crimes soient tenus responsables de leurs actes et que les victimes reçoivent un soutien psychologique en temps opportun ;
- Faire respecter les droits des survivants et les traiter avec respect et compréhension, tout en leur donnant la possibilité de reconstituer leurs communautés fragmentées.
- Soutenir les organisations de la société civile dirigées par des femmes, comme WiLDAF-AO, qui s'efforcent de faire tomber les barrières sociales, économiques et culturelles qui privent les femmes et les filles de leurs droits à la protection, à l'égalité et à la justice ;
- S'attaquer aux causes sous-jacentes de la violence sexuelle dans les conflits - des inégalités aux faiblesses institutionnelles et à la militarisation - et renforcer les systèmes d'alerte précoce afin d'éviter que ces crimes ne se produisent en premier lieu.

Je suis convaincu qu'avec une volonté politique accrue, nous pouvons joindre l'acte à la parole et mettre fin une fois pour toutes au fléau de la violence sexuelle dans les conflits. Le mécanisme de la Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes en Afrique et moi-même nous engageons personnellement à travailler avec vous tous ici pour mettre fin à la violence sexuelle pendant les conflits. Engageons-nous tous à mettre fin à cette brutalité et qu'aujourd'hui soit le début de la fin de la violence sexuelle pendant les conflits.

Janet Ramatoulie Sallah- Njie, Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes en Afrique

Publié le 07 décembre 2022.

Défi de la digitalisation des services juridiques en direction des femmes, à l'heure du numérique.



L'année 2020 a marqué le vingt-cinquième anniversaire de la [quatrième Conférence mondiale sur les femmes](#) et l'adoption de la [Déclaration et du Programme d'action de Beijing](#) (1995) et les cinq ans de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable du [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#).

Pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et les filles dans le monde, 2020 offrait de nouvelles opportunités de se réunir, de renouveler les engagements, de raviver la volonté politique et mobiliser le public autour de la question de l'égalité de genre. 2020 était par conséquent une année substantielle pour la réalisation accélérée de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le monde. Au lieu de cela, la propagation de la pandémie de la COVID-19, a presque réduit à néant les progrès limités réalisés au cours des dernières décennies. La pandémie a accentué les inégalités préexistantes, exposant les vulnérabilités des systèmes sociaux, politiques et économiques qui, à leur tour, ont amplifié les effets de la pandémie.

Dans toutes les sphères, qu'il s'agisse de la santé, de l'économie, de la sécurité ou encore de la protection sociale, les ravages causés par la COVID-19 ont été plus graves pour les femmes et les filles, du seul fait de leur genre. Les violences de genre ont connu une augmentation exponentielle sous l'effet des pressions économiques et sociales engendrées par la pandémie et dans le contexte des restrictions de mouvement et des mesures d'isolement social.

De nombreuses femmes étaient forcées de se confiner chez elles avec leur agresseur. Les services qui sont censés leur apporter une aide ont été perturbés ou inaccessibles.



Face à la situation qui prévalait, le Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO) a initié le projet « **Mettre l'égalité et les droits des femmes au cœur des politiques publiques relatives au COVID 19** » financé par Carrefour International et AWDF pour contribuer à réduire les risques de violations des droits des femmes liées à la situation du corona virus au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo. Les études réalisées dans la mise en œuvre du projet dans les 4 pays susmentionnés, ont confirmé les effets néfastes de la crise sanitaire vis-à-vis des femmes et des filles dans divers domaines. Ces études ont eu le mérite de donner aux femmes et aux filles l'opportunité de pouvoir s'exprimer, et de faire l'état des lieux de leurs difficultés de plus en plus accrues face à la crise sanitaire. Au vu des difficultés et surtout face à la recrudescence des violences faites aux femmes et aux filles à une période où il était difficile de joindre les centres d'aide juridique, le WiLDAF-AO a jugé nécessaire de prendre l'initiative de service juridique digitalisé pour les femmes. Un logiciel dénommé CAJUD a à cet effet été développé.

Le CAJUD est une plateforme numérique mise en place au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Sénégal et Togo. Lancé le vendredi 30 juillet 2021 lors de la Journée Internationale de la Femme Africaine, l'initiative CAJUD est une application web qui vise à améliorer l'accès des femmes et des filles aux services d'information, de conseil et d'assistance juridique en leur offrant la possibilité de saisir les centres d'aide juridique ou centres d'écoute depuis leurs lieux de résidence ou n'importe quel endroit.



Il vise à apporter aux femmes et aux filles une réponse au besoin d'accès à un service juridique sans nécessairement se déplacer. Il a l'avantage de créer entre les plaignantes et les centres d'aide juridique, un nouveau canal numérique de communication qui permet d'assister rapidement les plaignantes, ne nécessite pas leur déplacement et fédère les données récoltées par les autres canaux, notamment en présentiel. Il est accessible même aux plaignantes ne pouvant s'exprimer qu'en langue locale ou n'ayant pas la maîtrise du numérique, puisqu'un appel WhatsApp tout comme un appel service en ligne sont possibles.

Déclaration de L'Honorable Janet Ramatoulie Sallah-Njie, rapporteure spéciale sur les droits de la femme en Afrique, Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

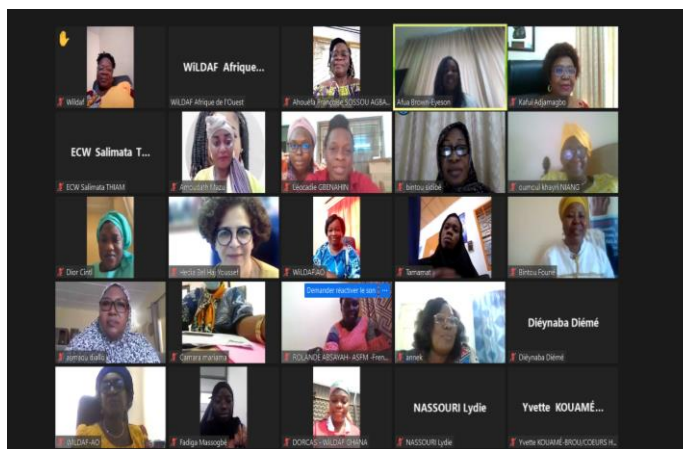


Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de faire cette déclaration pour ce webinar très important sur la digitalisation des centres d'aide juridique, en ma qualité de Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique. Je souhaite tout d'abord féliciter le WiLDAF-AO pour avoir initié le processus de digitalisation des centres d'aide juridique au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Sénégal et au Togo.

Il est prévu que la numérisation des centres d'aide juridique dans ces pays donne aux femmes et aux jeunes filles la possibilité de saisir les centres d'aide juridique numérisés depuis leur lieu de résidence ou depuis tout autre lieu par téléphone ou par d'autres moyens en ligne et d'être assistées ou de recevoir des conseils pour le règlement de leurs problèmes juridiques. Je souhaite également remercier les participants, en particulier les organisations de défense des droits de la femme et des droits de l'homme présentes ici aujourd'hui pour contribuer au débat sur l'intensification de la numérisation des centres d'aide juridique.

En 2021 dans le monde, on estime que 243 millions de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ont été victimes de violences sexuelles ou physiques de la part d'un partenaire intime. Une partie de ces femmes fait partie des 2,5 milliards de femmes qui sont privées de diverses formes de protection juridique. L'Union africaine reste intransigeante sur l'obtention d'une représentation juridique pour toute partie impliquée dans une affaire. Elle a également reconnu que "la réalisation des droits des femmes est entravée par le coût élevé des frais juridiques et que l'aide juridique gratuite pour les femmes est rare et est fournie principalement par les organisations de la société civile".

L'Afrique est restée inflexible dans sa quête pour garantir que toutes les personnes en Afrique aient accès à l'infrastructure des TIC et à l'internet comme un droit fondamental.



L'Édition 2022 des 16 jours de campagne contre les violences basées sur le genre, a été l'occasion pour le réseau d'informer, de sensibiliser et faire un plaidoyer pour la mise à l'échelle de l'outil auprès des acteurs ayant une capacité de mise à l'échelle à savoir les États et les acteurs au développement

Pour l'évènement, deux invités de marque, ont intervenu pour soutenir le plaidoyer. Notamment la Rapporteuse Spéciale sur les droits des femmes en Afrique et Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG).

À cette fin, l'Agenda 2063 de l'Union africaine a été adopté pour servir de plan directeur et de schéma directeur pour transformer l'Afrique en une maison mondiale et met l'accent sur la disponibilité d'infrastructures TIC adéquates et de l'internet pour les Africains en tant que droit.

En tant qu'organe de l'Union africaine, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté la **Résolution 41** sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique². Cette résolution reconnaît l'importance de l'assistance juridique et la nécessité de renforcer l'importance de ce droit dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Pour renforcer ses efforts en matière d'assistance juridique, la Commission a adopté les principes et lignes directrices sur le droit à un procès équitable et à l'assistance juridique en Afrique, afin de fournir des orientations sur la mise en place d'un système d'assistance juridique efficace, même lorsque les ressources sont limitées. La Commission africaine a également adopté la **Résolution 522** sur la protection des femmes contre la violence numérique en Afrique, qui invite notamment les États parties à faciliter l'accès des femmes à l'éducation dans les domaines de la technologie numérique afin de combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes et d'assurer la diversité des genres dans le secteur technologique

Le mécanisme de la Rapporteuse spécial sur les droits de la femme en Afrique s'intéresse depuis longtemps à la question de l'aide juridique en Afrique, car pour de nombreuses femmes, l'accès à l'aide juridique n'est pas une réalité. Les femmes sont confrontées à un certain nombre de défis dans l'accès à la justice. Les critères d'éligibilité aux programmes d'aide juridique peuvent être discriminatoires à l'égard des femmes si les tests sont basés sur le revenu de la famille ou du ménage, auquel elles n'ont pas forcément accès.

Ces défis ont été accentués par la pandémie de COVID-19 qui a créé une situation d'urgence mondiale aux dimensions multiples et qui rend la capacité des femmes à accéder à la justice encore plus importante. Ainsi, l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes passe par la mise en œuvre effective de services juridiques, y compris la fourniture de services d'aide juridique efficaces. La numérisation de ces services est un pas en avant pour garantir que les droits des femmes tels qu'ils sont envisagés dans la Charte Africaine et le Protocole de Maputo, soient pleinement réalisés. Cependant, pour que ces services soient numérisés, il est important de noter que l'inclusion et l'approche basée sur les droits de l'homme devraient être au cœur de toute solution numérique dans le domaine de l'aide juridique. En outre, la pertinence des technologies innovantes dépend en grande partie de la raison pour laquelle l'aide juridique est requise.

Avec environ 546 millions de femmes dans le monde qui n'ont pas accès à un téléphone portable ou à d'autres dispositifs/platformes en ligne, la numérisation de ces services pourrait potentiellement exclure ces femmes d'accéder à la justice ou à d'autres formes de services juridiques. Il est donc important que le cadre de numérisation proposé s'inspire des leçons essentielles tirées d'autres pays qui l'ont mis en œuvre avec succès, ce qui inclut le besoin important d'entreprendre l'administration judiciaire plus efficacement grâce à une numérisation accrue, tout en veillant à ce que les femmes puissent bénéficier pleinement des services technologiques appropriés. Cela pourrait commencer par l'engagement fondamental de veiller à ce que chaque femme ait accès à un téléphone portable comme moyen de communication et de réception d'informations.

En conclusion, le potentiel de la numérisation réside en grande partie dans sa capacité à exploiter les capacités interactives de l'internet. Les efforts de plaidoyer sur le processus de numérisation doivent prendre en compte et inclure des réformes de l'appareil d'aide juridique, l'adhésion aux nouvelles technologies de toutes les parties prenantes : les autorités chargées des services juridiques, les avocats, les juges et les justiciables, qui constituent la partie critique. Plus important encore, il doit remédier au manque de confiance potentiel des justiciables à l'égard de la technologie en raison de la méconnaissance, des problèmes de confidentialité et de leur crainte d'une utilisation abusive. Tant que ces réalités ne seront pas prises en compte, l'objectif d'améliorer les services juridiques adéquats restera lettre morte.

Merci à tous pour votre aimable attention.

Hon. Janet Ramatoulie Sallah-Njie,

- Intervention de **Mme Thiam Salimata Responsable des programmes au Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre**

La Responsable des programmes au Centre Genre de la CEDEAO a rappelé au cours de son intervention, qu'en Afrique de l'Ouest, la crise sanitaire de la COVID 19 a impacté tous les domaines de la vie exposant les femmes et les filles à une vulnérabilité accrue et à la recrudescence des VBG. Selon la Responsable des programmes au Centre Genre de la CEDEAO, bien que certains Etats membres de la CEDEAO aient promulgué des textes sur la prise en charge des victimes de violence à travers, l'accès à la justice, les lignes vertes mise à disposition, les observatoires sur la parité,

l'observatoire de droit de l'homme, des guides sur les violences basées sur le genre à l'intention des forces de police, la création d'un guichet unique pour la violence sexiste, les défis restent énormes. Ces défis demandent de notre part des réponses appropriées à travers des lois mais surtout une grande sensibilisation sur les comportements violents. Les chantiers sont immenses et demandent des efforts de tous les acteurs pour la tolérance zéro aux violences basées sur le genre. C'est pourquoi la CEDEAO salut l'initiative du WiLDAF pour la mise en place de cette plateforme numérique dans 5 pays membres de la CEDEAO.

Elle a indiqué que l'initiative CAJUD est pertinente pour la CEDEAO, il est essentiel de maintenir l'élan engager autour de cette initiative afin de développer un écho système d'opportunité et de ligne d'action pour accélérer la lutte contre les VBG dans la région ouest africaine ; c'est d'ailleurs tout le sens de ce plaidoyer pour la mise à l'échelle du CAJUD au niveau de la CEDEAO.

Nous sommes disposés d'initier avec le WiLDAF et les autres partenaires, des consultations afin de définir les leviers de collaboration possible et réalisable dans un court et moyen terme pour accompagner la mise à l'échelle du CAJUD dans les 15 états membres a –t-elle indiqué.

Selon elle, la collaboration pourra être faite autour de la mise en œuvre de nouvelles politiques et stratégies adoptées par la CEDEAO en 2021 portant sur les « *stratégies régionales de la CEDEAO pour la prévention et la réponse à la violence sexiste et sexuelle et l'élimination de toutes les violences à l'égard des femmes et des filles* », ainsi que la stratégie adoptée par la CEDEAO portant sur « *la politique de la CEDEAO sur la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel sur les lieux de travail et dans les établissements d'enseignement* ». Ces deux documents politiques adoptés par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO en 2021 vont être traduit en action concrète afin d'assurer les transformations sociales nécessaires et réduire considérablement les VBG dans la sous-région.

Elle a conclu son intervention en félicitant le WiLDAF pour l'initiative au nom de la Directrice du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre. Elle a également remercié tous les acteurs qui travaillent autour de cette plateforme pour pousser l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région.

**Service Communication
WiLDAF-AO**

A travers une sélection d'images, WiLDAF-AO relate son combat pour les droits des femmes et des filles et leur autonomisation en 2022



Session de plaidoyer communautaire à Lavie (Togo) en Juin 2022



Mme Lois Addoh du WiLDAF-Ghana, représentant le WiLDAF-AO à la Journée Internationale de la Femme rurale à Maputo (Mozambique) le 15 octobre 2022

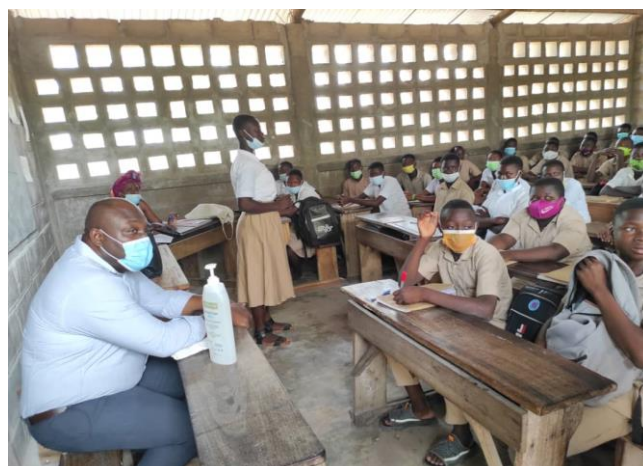


Séance de travail avec les représentants de Carrefour International au siège du WiLDAF-AO le 2 juin 2022

2022 : Un retour en images



Lancement à Lomé du Protocole de prise en charge holistique des survivantes de violences sexuelles & sexistes et des victimes de grossesses précoces, le 29 septembre 2022



Séance de sensibilisation des élèves à Akparé (Togo) sur le phénomène des grossesses précoces



Lancement de la campagne des 30% pour Elle à la 4e Réunion GIMAC-CERs les 11 et 12 Juillet 2022 à Lusaka (Zambie)



La représentante du WILDAF Mme Amoudath Mazu participant à la 1ère session de la CSW Afrique du 14 au 17 mars 2022, à Nairobi (Kenya)



WILDAF et ses partenaires renforce la capacité de jeunes leaders au Tchad en janvier 2022 dans le cadre du projet Sahel à Égalité